La Lettre du CCUES
Comité Central de l'Unité Économique et Sociale
aux retraités de France Télécom SA
JUILLET 2008

Retraité de France Télécom : en 2008, quelles prestations au CCUES ?

Les Instances Représentatives du Personnel que sont les Comités d'Établissement (CE) et le Comité Central de l'Unité Économique et Sociale (CCUES) se structurent peu à peu. Elles travaillent assidûment à construire pour leurs ouvrants-droit (salariés et retraités de France Télécom) leur offre culturelle et sociale, indépendamment et conformément à leurs statuts, et avec le souci de la cohérence, de la lisibilité et de l'efficacité.

L'Accord de gestion, texte qui lie les CE et les CCUES et organise les périmètres respectifs en répartissant les budgets et les activités, stipule : « Les retraités bénéficient des prestations proposées par le CCUES, dans des conditions à définir par la commission ASC (Activités Sociales et Culturelles). Le CCUES assure la validation du compte retraité et leur attribue un code d'identification pour accéder au portail de leur CE de rattachement et du CCUES. Un suivi financier mensuel spécifique sera effectué par domaine (billetterie, enfance, vacances adultes, solidarités) pour rester dans la limite de 10% du budget mutualisé. »

Vous trouverez ci-après les modalités d'inscription, de validation de votre situation familiale, et d'accès aux prestations du CCUES. Sachez par ailleurs que votre Comité d'Établissement (CE) de rattachement est celui dont le périmètre inclut le département de votre domicile. Nous vous donnons ses coordonnées postales, ainsi que celles des autres CE de Direction Territoriale.

Vos prestations au CCUES

Pour 2008, les élus du CCUES ont décidé de la répartition suivante du budget au bénéfice des retraités:

Billetterie : quota de 10 places de cinéma et 5 places de spectacles, parcs, expositions

Handicap : 3 Prestations d'Action Sociale liées au handicap

Enfance : Séjours Jeunes et Prestation d'Action Sociale «Séjours éducatifs»

Solidarité : en 2008, il s'agit des actions proposées dans le cadre du devoir de mémoire

Aide à l'autonomie : en remplacement de l'AMR

Vacances adultes :
-> Chèques-Vacances
-> Offre Vacances Adultes : **les retraités pourront avoir accès aux prestations à prix négociés par le CCUES, dans le cadre de l'offre permanente et des catalogues vacances scolaires,** mais sans aide du CCUES

Comment vous informer ?

WWW Désireux de vous faire bénéficier, le plus simplement possible, des technologies les plus avancées, le CCUES développe constamment ses sites Internet. Actuellement, de nombreuses informations, ainsi que les formulaires de commandes (à remplir en ligne ou à imprimer) se trouvent sur le site MonCE (géré par France Télécom), accessible en inscrivant **www.agora.intranoo.net** dans la barre d'adresse de votre navigateur Internet.
Dans un avenir très proche désormais, le CCUES et les CE lanceront Aravis, leur tout nouveau portail web, pensé pour vous : vous pourrez y accéder via **www.aravis-ceft.fr**

@ Vous pouvez de manière privilégiée nous joindre par email, en utilisant l'une des adresses suivantes, en fonction de votre demande :

ccues@ccues-ft.fr
sejours.jeunes@ccues-ft.fr
vacances.enfants@ccues-ft.fr
vacances.adultes@ccues-ft.fr
aide.autonomie@ccues-ft.fr

Vous pouvez enfin nous joindre par courrier
CCUES France Télécom SA - Orange / ASC
186-190 quai de Jemmapes 75010 Paris

Vous pouvez naturellement nous appeler, en composant le **0 800 808 800** (n° vert, gratuit depuis un poste fixe en France métropolitaine et d'Outre-Mer). Vous serez alors amené à naviguer dans une arborescence que nous espérons claire et conviviale, au sein de laquelle vous trouverez de très nombreuses informations, accessibles 24h/24.
Si, après cette démarche, votre interrogation devait persister, vous pourriez naturellement, aux horaires d'ouverture (8h45-17h45), contacter l'une des Chargées d'Assistance ASC.

Par souci d'égalité de traitement entre les ouvrants-droit répartis sur le territoire français, le CCUES n'a pas mis en place de guichet d'accueil : aussi est-il demandé aux franciliens ou aux autres régionaux de passage de ne pas déroger à cette règle, importante à nos yeux.

Merci, dans tout dialogue
et quel que soit le support,
de veiller à rappeler votre identifiant
(que nous nous efforcerons de notre côté
de rappeler sur toute correspondance).

Comment réserver les prestations du CCUES ?

Alors même que les CE et le CCUES vont prochainement lancer leur tout nouveau portail web, le CCUES a pleinement conscience que l'accès à Internet n'est pas nécessairement facile pour certains retraités, par manque de goût ou de formation sur cet outil, ou par la difficulté d'accès à un ordinateur. Nous développerons des solutions permettant de prendre le mieux possible en compte cette donnée: dans l'intervalle, n'hésitez pas à **nous écrire** pour nous demander les formulaires papier (lorsqu'ils existent) de demandes de certaines prestations ou à **nous appeler** afin que nous remplissions pour vous, en direct, vos demandes, charge à vous de signer et de nous renvoyer le courrier issu de notre discussion téléphonique.
Mais nous vous sommes également d'avance reconnaissants, dans l'intervalle, de vous rapprocher d'un ami ou d'un membre de votre famille, d'un ancien collègue, d'une association, d'une médiathèque, etc., pour accéder à notre portail web, et faciliter ainsi la gestion de processus très complexes pour que nous puissions vous faire profiter dès maintenant de l'ensemble de l'offre culturelle et sociale à laquelle vous pouvez prétendre.

- **Billetterie :** cette activité exigeant le temps réel, dans la mesure où le CCUES vous offre un abondement sur des billets de spectacle, parcs, expositions, etc., dont le nombre pour chaque événement en France est limité, nous n'avons pas à l'heure actuelle d'autre solution que de vous inviter à vous connecter sur **www.agora.intranoo.net**, et à cliquer sur l'icone **Billetterie**. Si vous n'avez pas d'accès à Internet, sur appel ou courrier de votre part, nous vous ferons parvenir le bon de commande des 2 carnets de 5 billets de cinéma auxquels vous avez droit en 2008.

- **Pour les trois prestations d'action sociale liées au handicap** (Aide à la poursuite d'études de votre enfant porteur de handicap, Aide aux parents d'enfants porteurs de handicap âgés de moins de 20 ans et Participation aux frais de séjours en centres de vacances spécialisés pour handicapés) : vous trouverez les **formulaires sur notre site Internet.**
Vous pouvez également **nous écrire** (courriel ou courrier) ou nous appeler : nous vous enverrons un formulaire papier.

- **Enfance :** Séjours Jeunes et Prestation d'Action Sociale « Séjours éducatifs ». Le CCUES réalise cinq catalogues de Séjours Jeunes, comme autant de vacances scolaires. Votre enfant bénéficie de 45 jours d'abondement par an (du catalogue Hiver de l'année N au catalogue Hiver de l'année N+1). **Pour réserver**, connectez-vous sur **www.agora.intranoo.net**, onglet «**Vacances Enfants**», et cliquez sur l'icône **catalogue**

lorsque la période de réservation est ouverte. En nous appelant (nous ne pouvons traiter les demandes écrites, dans la mesure où une série de paramètres appelle un choix de votre part), nous pourrons aussi vous guider dans la recherche d'un séjour pour votre enfant.
Pour la prestation d'action sociale «Séjours éducatifs», vous trouverez les **formulaires sur notre site Internet**. Vous pouvez également nous écrire (courriel ou courrier) ou nous appeler : nous vous enverrons un formulaire papier.

• **Solidarité :** en 2008, il s'agit des actions proposées dans le cadre du devoir de mémoire. Vous serez informés par courrier de nouvelles prestations dans ce domaine, avec à chaque fois le mode d'emploi pour les demander si vous le souhaitez.

• **Aide à l'autonomie :** Depuis le 1er avril 2008, l'«Aide à l'Autonomie» s'adresse aux retraités et veufs (non remariés) d'actifs et de retraités ayant validé leur quotient familial (QF) 2008 au CCUES.
Les conditions pour bénéficier de cette prestation sont les suivantes :

- être âgé de plus de 65 ans,
- être reconnu GIR 5 ou 6,
- percevoir des revenus supérieurs à l'Aide Sociale.

Sachez que cette prestation remplace l'« Aide ménagère aux retraités ».
Si vous êtes en situation de bénéficier de cette aide à l'autonomie, **rapprochez-vous des organismes intermédiaires** (sections MG, CCAS, associations, etc.), qui vous orienteront vers un service prestataire de maintien à domicile. N'oubliez pas de **contacter le CCUES pour faire valider votre situation familiale**, étape indispensable.

• **Vacances adultes :**

- Chèques-Vacances : dès septembre, une nouvelle gestion de cette activité vous permettra de **choisir le mois de début de votre épargne Chèques-Vacances**, en plus de la durée et du montant. **Sur notre site Internet**, un processus intuitif vous guidera dans la **constitution et l'enregistrement de votre dossier.** Un formulaire papier sera également disponible sur demande. Vous trouverez, **en annexe, le barème 2008 des Chèques-Vacances** pour information.

- Offre Vacances Adultes : les retraités ont accès aux **prestations à prix négociés par le CCUES**, dans le cadre de l'offre permanente et des catalogues vacances scolaires, mais sans aide du CCUES. Dans l'attente de brochures papier, rendez-vous sur notre site Internet pour découvrir toute l'étendue de notre offre vacances !

Dans l'attente de pouvoir vous faire bénéficier de notre offre culturelle et sociale,

Les élus du CCUES

Validation de la situation familiale

Dès que vous disposez de **votre identifiant**, vous êtes invité à **vous connecter sur le site MonCE**: www.agora.intranoo.net

Une fois identifié sur le site, cliquez en haut à gauche dans «Mon compte>Mes données».

Les données affichées dans le compte sont celles qui ont été saisies au moment de la création de l'identifiant, à savoir vos **Civilité, Nom, Prénom, Identifiant, Date de naissance, CE de rattachement** (automatique).

Cliquez sur « Modification » puis renseigner TOUS les champs :
Département du lieu de travail qui équivaut au lieu d'habitation pour la-le retraitée (il est malheureusement impossible de modifier l'intitulé du champ), **Adresse, Code postal, Ville, Mail, Téléphone, Situation maritale, Société du conjoint** + NOM/Prénom/ Identifiant si celui-ci travaille chez FT, **RFR** (année N-2: par exemple, si on est en 2008, il faut fournir l'avis d'imposition 2006) **ou cocher la case** par laquelle vous déclarez ne pas souhaiter fournir votre RFR et accepter d'être positionné sur la tranche de QF la plus élevée, **Nombre de personnes à charge.**

Si un champ n'est pas complété, un **message d'erreur** sera renvoyé et la procédure ne pourra se poursuivre. La session ne pouvant être enregistrée, vous serez contraint de tout saisir à nouveau s'il vous manque ou que vous oubliez un élément.

Une fois tous les champs renseignés, vous devrez cliquer en bas de la page sur «Enregistrer». Un **message s'affiche** qui donne les informations suivantes: « Vous venez de modifier des éléments de votre situation personnelle. Vous devez envoyer les justificatifs au CCUES pour que votre situation familiale soit validée. »

En cliquant sur «OK», vous aboutissez à une page vous précisant **les justificatifs à adresser au CCUES**.

Il vous faut ensuite simplement cliquer au bas de cette page sur «Imprimez votre compte» et renvoyer la page ainsi générée avec les autres pièces indispensables au CCUES :

CCUES France Télécom SA - Orange
« Validation des situations familiales »
186-190 quai de Jemmapes
75010 Paris

Quelques jours plus tard, après vérifications, **votre situation familiale sera validée** par nos soins, et **vous pourrez accéder à l'ensemble des prestations du CCUES** régies par le système du quotient familial.

Prestations d'Action Sociale: explication

Prestation d'Action Sociale 2008 - Explication

Depuis le 1er janvier 2008, la gestion de la plupart des Prestations d'Action Sociale (PAS) n'est plus assurée par les CSRH de FT (gestion déléguée par le CCUES). **Les budgets de ces PAS sont ventilés dans les activités gérées par les CE et le CCUES**, afin d'atteindre la cohérence et l'efficacité de l'offre culturelle et sociale que nous construisons pour vous.

Allocation de scolarité et participation aux frais de CLSH

Le CCUES offrait, en 2007, pour la dernière année (jusqu'au 31/03/08), l'allocation de scolarité et la participation aux frais de séjours en centres de loisirs sans hébergement. Ces PAS sont supprimées en 2008 au niveau du CCUES, et **le budget correspondant est rétrocédé aux CE**, auxquels vous devez vous adresser pour obtenir des informations complémentaires sur ce sujet.

Autres Prestation d'Action Sociale dont les budgets sont ventilés

Les budgets de l'allocation de vacances au personnel débutant et de la participation aux frais de séjours en centres familiaux de vacances sont intégrés dans l'offre globale de **Séjours Adultes du CCUES**.
Ceux des participations aux frais de séjours linguistiques ou aux frais de séjours en centres de vacances ou en gîtes d'enfants sont intégrés dans l'offre globale de **Séjours Jeunes du CCUES**.
Deux PAS n'ont pas été renouvelées car elles n'étaient quasiment pas demandées : l'aide aux parents pour un séjour en maison de repos avec leur enfant et la participation aux frais de logement du personnel débutant en province.

Prestation d'Action Sociale du CCUES en 2008

Cinq autres Prestations d'Action Sociale restent gérées selon le système actuel (cliquez sur les liens de votre page internet pour accéder aux notices):

Le CCUES vous verse ces avantages pécuniaires pour vous aider à faire face à certaines situations.

- Aide à la garde des jeunes enfants
- **Aide aux séjours éducatifs de votre enfant mineur**
- **Aide à la poursuite d'études de votre enfant porteur de handicap**
- **Aide aux parents d'enfants porteurs de handicap âgés de moins de 20 ans**
- **Participation aux frais de séjours en centres de vacances spécialisés pour handicapés**

Comme indiqué plus haut, vous avez, en qualité d'ouvrant-droit retraité, accès à quatre de ces cinq Prestations d'Action Sociale : seule l'aide à la garde des jeunes enfants ne vous est pas accessible à l'heure actuelle.

Comment faire ma demande ?

> Connectez vous à **MonCE**
via **www.agora.intranoo.net**
Puis cliquez sur l'onglet « **Prest. Act. Sociales** »

> Pour rendre facile et rapide le traitement de votre demande, merci d'avance de **respecter le cheminement indiqué** par des liens sur le site **en fonction de votre situation** puis de **remplir le formulaire adéquat**. Faute de quoi vos interlocuteurs seraient contraints de vous renvoyer votre dossier.

> Vous êtes **retraité FT SA** :
cliquez sur le lien affiché à côté de ce cas.

> Si **vous ne disposez pas d'un accès facile à Internet**, vous pouvez aussi **nous demander un formulaire papier**:

- en nous envoyant un courrier :
CCUES France Télécom SA - Orange / PAS
186-190 quai de Jemmapes 75010 Paris
- en nous appelant : **0 800 808 800**

Quelle est l'adresse de mon CE ?

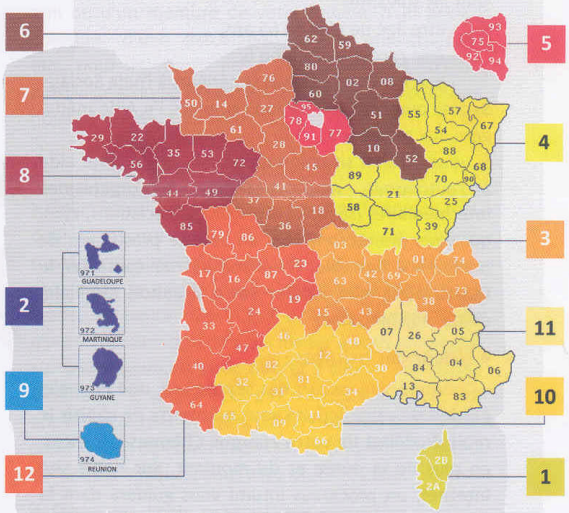

Zone d'habitation	CE de Direction Territoriale de rattachement	Adresse du CE de DT
1	CE France Télécom de la DRR CORSE	Immeuble Diamant 2 - BP 419 20309 Ajaccio Cedex
2	CE France Télécom de la DT CARAIBES	Site FT de Destrellan Nord 97122 Baie Mahault - Guadeloupe
3	CE France Télécom de la DT CENTRE EST	141 cours Gambetta 69424 Lyon cedex 03
4	CE France Télécom de la DT EST	1 rue Fritz Kiener BP 40007 67074 Strasbourg
5	CE France Télécom de la DT ILE DE FRANCE	57 rue Albert 75013 Paris
6	CE France Télécom de la DT NORD	2 rue Tremière BP 60229 59654 Villeneuve d'Ascq
7	CE France Télécom de la DT NORD OUEST CENTRE	52 rue Eugène Turbat 45068 Orléans cedex 2
8	CE France Télécom de la DT OUEST	121 boulevard Albert 1er-CS 60736 35207 Rennes cedex 2
9	CE France Télécom de la DT REUNION	2 rue Marcel Pagnol 97490 Sainte Clotilde - Ile de la Réunion
10	CE France Télécom de la DT SUD	24 rue du Général Ferrié - BP 85126 31512 Toulouse cedex 5
11	CE France Télécom de la DT SUD EST	134 avenue de Hambourg BP 830 13278 Marseille cedex 8
12	CE France Télécom de la DT SUD OUEST	BP 90719 33006 Bordeaux

JUSTIFICATION DU STATUT DE RETRAITE-E OUVRANT-DROIT DU CCUES ET DES CE FRANCE TELECOM ORANGE

(création d'un identifiant pour l'accès au portail web du CCUES et des CE)

Le statut de retraité-e ouvrant-droit du CCUES et des CE ne donne pas nécessairement droit à l'ensemble des prestations du CCUES et des CE : la décision est prise à la mise en place de chaque de prestation, avec des conditions particulières pour certaines prestations.

Votre état civil

Tous les champs sont obligatoires (au moins un n° de tél.) : faute de ces renseignements, nous ne pourrons vous inscrire

Date de naissance : ...../...../..... **M. ☐ Mme ☐ Melle ☐**

NOM : ..... **PRENOM :** .....

Adresse (résidence principale). Voie : .....

.....

CP : ..... **Ville :** ..... **Pays :** .....

☎ mobile : ... ... **☎ domicile :** ... ...

Adresse mail personnelle : ..... **@** .....

(Il est indispensable de fournir une adresse email valide).

Code identifiant au moment de votre départ de France Télécom : ....

Autre(s) identifiant(s) (avant ou suite à votre départ en retraite) : ....

Précédemment, chez France Télécom

Date de votre départ de chez France Télécom : ...../...../.....

Unité FT : ..... / ..... / ..... / ..... / ..... / ..... / ..... /..... / ..... /..... / ..... /..... / ..... /.....

Votre situation civile

Célibataire	☐	**Divorcé-e**	☐	**Veuf-veuve**	☐		
Marié-e	☐	**Pacsé-e**	☐	**Vie maritale**	☐	**Concubinage**	☐

Vos ayants-droit (le cas échéant) :

Votre conjoint

(marié, pacsé, concubinage ou vie maritale) sur la base des déclarations de revenus à la même adresse

Date de naissance : ...../...../..... **M. ☐ Mme ☐ Melle ☐**

NOM : ..... **PRENOM :** .....

Salarié-e FT : non ☐ oui ☐ Si oui, son code identifiant : ... ...

Votre-vos enfant-s

Pourront être considérés comme ayants-droit :

- *Les enfants orphelins dont l'un au moins des parents était ouvrant-droit du CCUES :*
  - ✓ *Si le tuteur n'est pas ouvrant-droit du CCUES, les droits ne sont ouverts que pour les vacances enfants. Dans ce cas le tuteur est compté pour une part dans le calcul du QF.*
  - ✓ *Si le tuteur est ouvrant-droit du CCUES, l'enfant orphelin est compté comme un enfant à charge du tuteur (1 part) et bénéficie des mêmes prestations que les enfants du tuteur ouvrant-droit.*
- *Les enfants fiscalement à charge des ouvrants-droit et du conjoint selon la réglementation URSSAF concernant les exonérations de cotisations sociales.*
- *Les enfants de l'ouvrant-droit pour lesquels celui-ci verse une pension alimentaire figurant sur l'avis d'imposition.*

1. **NOM :** ..... **PRENOM :** ..... **né-e le :** ...../...../.....
2. **NOM :** ..... **PRENOM :** ..... **né-e le :** ...../...../.....
3. **NOM :** ..... **PRENOM :** ..... **né-e le :** ...../...../.....
4. **NOM :** ..... **PRENOM :** ..... **né-e le :** ...../...../.....
5. **NOM :** ..... **PRENOM :** ..... **né-e le :** ...../...../.....

Autorisation d'utiliser vos données personnelles

Je soussigné-e ..... autorise le CCUES (Comité Central de l'Unité Économique et Sociale France Télécom SA - Orange) et mon CE de rattachement (celui de mon domicile) à utiliser les données personnelles ci-dessus aux fins de m'informer sur les prestations sociales et culturelles qu'ils proposent.

Fait à ....., **le** ...../...../..... **Signature**

Merci de joindre impérativement à votre dossier :

- **Votre certificat d'inscription à la pension civile de retraite**

OU (seulement si vous n'avez pas le document précédent).

- La copie d'un bulletin mensuel ou trimestriel de versement de votre retraite.
- Votre carte de retraité-e recto-verso.
- Si vous êtes retraité-e depuis moins de trois mois et que vous n'avez pas encore reçu de document officiel : une attestation de FT SA précisant vos dates d'entrée et sortie de l'entreprise.

- **Si vous avez des enfants : Copie du livret de famille**

Document (2 pages) à retourner ***(complété + signé + justificatifs)*** à :
CCUES FT Orange – Inscriptions retraité-e-s – 186-190 quai de Jemmapes 75010 PARIS

Suites qui seront données à votre dossier :

✓ *si vous deviez n'être pas ouvrant-droit du CCUES, vous recevriez un courrier vous informant de cet état de fait.*

✓ *si votre dossier est complet et que vous êtes ouvrant-droit du CCUES, vous recevrez rapidement un email sur l'adresse indiquée, qui vous dira quels sont votre identifiant et votre mot de passe pour l'accès à notre portail web* **www.agora.intranoo.net [Partie MonCE]**. *La validation de votre situation familiale (nécessaire pour que vous puissiez bénéficier d'un certain nombre de prestations basées sur le quotient familial), et la réservation/commande de nos prestations se fera uniquement via notre portail web. Pour obtenir des informations complémentaires, vous pouvez cependant également nous écrire via* **inscription@ccues-ft.fr** *ou nous appeler au* **0 800 808 800** *(numéro vert).*

Aide du CCUES - Barème d'abondement

* Sous réserve de ne pas bénéficier de l'aide sociale

Bénéficiaires :
Retraités de FT, veuves ou veufs de retraités non remariés ayant validé leur QF au CCUES.

Critères :
être agé de + 65 ans,
être reconnu GIR 5 ou 6

Conditions :
2 dossiers par an maximum, taux applicable sur l'ensemble du territoire français.

Aide à l'autonomie [en remplacement de l'AMR (aide ménagère aux retraités)]

QF	Tranches €	Aide du CCUES (en euros/heure)
0	0 à 3 819	16,00*
1	3 820 à 6 086	16,00*
2	6 087 à 7 282	16,00*
3	7 283 à 8 199	16,00
4	8 200 à 9 256	15,00
5	9 257 à 10 580	14,00
6	10 581 à 12 171	12,00
7	12 712 à 13 890	10,50
8	13 891 à 16 538	7,50
9	> 16 539	5,00

SÉJOURS JEUNES 2008

QF	Tranches €	% minimum à payer**	Séjours Été (SF 2008) Montant de l'aide* (Moins de 12 ans)	Séjours Été (SF 2008) Montant de l'aide* (12 ans et plus)	Séjours Hors Été (SF 2008) Montant de l'aide* (Moins de 12 ans)	Séjours Hors Été (SF 2008) Montant de l'aide* (12 ans et plus)
0	0 à 3 819	5 %	59,85 €	66,50 €	77,90 €	85,50 €
1	3 820 à 6 086	10 %	56,70 €	63,00 €	77,90 €	81,00 €
2	6 087 à 7 282	15 %	53,55 €	59,50 €	69,70 €	76,50 €
3	7 283 à 8 199	20 %	50,40 €	56,00 €	65,60 €	72,00 €
4	8 200 à 9 256	25 %	47,25 €	52,50 €	61,50 €	67,50 €
5	9 257 à 10 580	30 %	44,10 €	49,00 €	57,40 €	63,00 €
6	10 581 à 12 171	35 %	40,95 €	45,50 €	53,30 €	58,50 €
7	12 712 à 13 890	40 %	37,80 €	42,00 €	49,20 €	54,00 €
8	13 891 à 16 538	45 %	34,65 €	38,50 €	45,10 €	49,50 €
9	16 539 à 19 733	50 %	31,50 €	35,00 €	41,00 €	45,00 €
10	19 734 à 25 717	55 %	28,35 €	31,50 €	36,90 €	40,50 €
11	25 718 à 31 828	60 %	25,20 €	28,00 €	32,80 €	36,00 €
12	31 829 à 38 194	65 %	22,05 €	24,50 €	28,70 €	31,50 €
13	38 195 ou plus	70 %	18,90 €	21,00 €	24,60 €	27,00 €

* Participartion maximale du CCUES pour les séjours enfants et adolescents en centre de vacances agrées et séjours linguistiques

** Participation minimale des familles au prix des séjours

Chèques Vacances - BAREME 3 : épargne mensuelle pour 2008

CCUES France Telecom SA - Orange

Valeur Faciale des Chèques Vacances (en €)	QF 0 jusqu'à 3 819 € 45 %		QF 1 de 3 820 € à 6 086 € 40%		QF 2 de 6 087 € à 7 282 € 35%		QF 3 de 7 283 € à 8 199 € 30%		QF 4 de 8 200 € à 9 256 € 25%		QF 5 de 9 257 € à 10 580 € 25%		QF 6 de 10 581 € à 12 171 € 20%		QF 7 de 12 172 € à 13 890 € 20%		QF 8 de 13 891 € à 16 538 € 15%		QF 9 de 16 539 € à 19 733 € 15%		QF 10 de 19 734 € à 25 717 € 10%		QF 11 de 25 718 € à 31 827 € 10%		QF 12 de 31 828 € à 38 193 € 7%		QF 13 au-delà de 38 194 € 5%	
30	20	10	21	9	22	8	23	7	24	6	24	6	25	5	25	5	26	4	26	4	27	3	27	3	28	2	28,5	1,5
40	27,5	12,5	28	12	29	11	30	10	32	8	32	8	33	7	33	7	34	6	34	6	36	4	36	4	37,5	2,5	38	2
50	34,5	15,5	35	15	37	13	38	12	40	10	40	10	41	9	41	9	43	7	43	7	45	5	45	5	46,5	3,5	47,5	2,5
60	41,5	18,5	42	18	44	16	46	14	48	12	48	12	50	10	50	10	52	8	52	8	54	6	54	6	56	4	57	3
70	48	22	50	20	51	19	53	17	56	14	56	14	58	12	58	12	60	10	60	10	63	7	63	7	65,5	4,5	66,5	3,5
80	55	25	57	23	59	21	61	19	64	16	64	16	66	14	66	14	69	11	69	11	72	8	72	8	75	5	76	4
90	62	28	64	26	66	24	69	21	72	18	72	18	75	15	75	15	78	12	78	12	81	9	81	9	84	6	85,5	4,5
100	69	31	71	29	74	26	76	24	80	20	80	20	83	17	83	17	86	14	86	14	90	10	90	10	93,5	6,5	95	5
110	76	34	78	32	81	29	84	26	88	22	88	22	91	19	91	19	95	15	95	15	100	10	100	10	103	7	104,5	5,5
120	83	37	85	35	88	32	92	28	96	24	96	24	100	20	100	20	104	16	104	16	109	11	109	11	112,5	7,5	114	6
130	89	41	92	38	96	34	100	30	104	26	104	26	108	22	108	22	113	17	113	17	118	12	118	12	122,5	7,5	123,5	6,5
140	97	43	100	40	103	37	107	33	112	28	112	28	116	24	116	24	121	19	121	19	127	13	127	13	131	9	133	7
160	110	50	114	46	118	42	123	37	128	32	128	32	133	27	133	27	139	21	139	21	145	15	145	15	150	10	152	8
180	124	56	128	52	133	47	138	42	144	36	144	36	150	30	150	30	156	24	156	24	163	17	163	17	168	12	171	9
200	138	62	142	58	148	52	153	47	160	40	160	40	166	34	166	34	173	27	173	27	181	19	181	19	187	13	190	10
210	145	65	150	60	155	55	161	49	168	42	168	42	175	35	175	35	182	28	182	28	190	20	190	20	196	14	200	10
220	152	68	157	63	162	58	169	51	176	44	176	44	183	37	183	37	191	29	191	29	200	20	200	20				
230	159	71	164	66	170	60	176	54	184	46	184	46	191	39	191	39	200	30	200	30								
240	166	74	171	69	177	63	184	56	192	48	192	48	200	40	200	40												
250	172	78	178	72	185	65	192	58	200	50	200	50																
260	180	80	185	75	192	68	200	60																				
270	186	84	192	78	200	70																						
280	193	87	200	80																								
290	200	90																										

Pour chaque tranche d'abondement :

le montant en gris indique la participation mensuelle de l'ouvrant-droit en euros

le montant en orange indique l'abondement du Comité central de l'unité économique et sociale (CCUES)